

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 MARS 2016**

Délibération
n° 2016.03.138

**ORU Basseau Grande
Garenne : convention
entre
GrandAngoulême et
la commune
d'Angoulême pour la
participation
financière à
l'opération de
démolition du centre
socio-culturel et
sportif (CSCS), de la
maison des jeunes et
de la culture (MJC) et
de la crèche de la
Grande Garenne**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Gérard BRUNETEAU à Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT à Elisabeth LASBUGUES, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET, Philippe VERGNAUD à Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Véronique DE MAILLARD, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Gérard BRUNETEAU, Xavier BONNEFONT, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN, Philippe VERGNAUD

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016**DELIBERATION
N° 2016.03.138**AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
LOGEMENT PUBLIC ET POLITIQUE DE L'HABITAT

Rapporteur : Monsieur NEBOUT

ORU BASSEAU GRANDE GARENNE : CONVENTION ENTRE GRANDANGOULEME ET LA COMMUNE D'ANGOULEME POUR LA PARTICIPATION FINANCIERE A L'OPERATION DE DEMOLITION DU CENTRE SOCIO-CULTUREL ET SPORTIF (CSCS), DE LA MAISON DES JEUNES ET DE LA CULTURE (MJC) ET DE LA CRECHE DE LA GRANDE GARENNE

Par délibération n°304 du conseil communautaire du 29 septembre 2005, GrandAngoulême a approuvé sa participation financière globale sur le projet de rénovation urbaine de l'agglomération, notamment du quartier de Basseau Grande Garenne, ainsi que la répartition sur les différents volets.

Par délibération n°357 du conseil communautaire du 15 octobre 2015, GrandAngoulême a approuvé l'avenant n°6 à la convention pluriannuelle de rénovation du quartier de Basseau Grande Garenne. Cet avenant de clôture de l'ORU de Basseau Grande Garenne a permis de rééquilibrer la maquette financière du projet de renouvellement urbain notamment par le redéploiement d'économies réalisées sur certaines opérations soldées soit vers des opérations existantes nécessitant des interventions plus qualitatives, soit vers des opérations nouvelles.

La présente délibération vise l'approbation d'une convention définissant les modalités de participation financière de GrandAngoulême à l'opération d'équipements intitulée «G-D3 Démolition CSCS, MJC et Crèche Grande Garenne », sous maîtrise d'ouvrage de la ville d'Angoulême, dans l'opération de Renouvellement Urbain de Basseau Grande Garenne.

La base de financement de cette opération est passée de 292 144 € à 622 144 € suite à la mise en évidence de la présence d'amiante dans les bâtiments. GrandAngoulême intervient dans cette opération en soutien de la ville d'Angoulême

Le plan prévisionnel pour cette opération est le suivant :

Opération	Base de financement avenant n°6	VA	GA	ANRU
G-D3 Démolition CSCS, MJC et Crèche Grande Garenne	622 144 €	197 866 €	113 206 €	311 072 €

Considérant que cette sollicitation est conforme à la maquette financière de l'ANRU,

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 17 février 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention pour la participation financière de GrandAngoulême à l'opération de démolition du centre socio-culturel et sportif, de la maison des jeunes et de la culture et de la crèche de la Grande Garenne attribuant 113 206 € à la ville d'Angoulême.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention avec la ville d'Angoulême.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – chapitre 204 – sous-fonction 70 – opération 200703 - AP6.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 31 mars 2016	<u>Affiché le :</u> 31 mars 2016